



MÉTROPOLE DE LYON



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **15 février 2019**

Compte rendu affiché le **25 février 2019**

Date de convocation du Conseil municipal le **07 février 2019**

Président : **Madame Hélène GEOFFROY, Maire.**

Secrétaire élu : **Monsieur Ahmed CHEKHAB**

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Pierre DUSSURGEY, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Stéphane GOMEZ, Muriel LECERF, Fatma FARTAS, Ahmed CHEKHAB, Eliane DA COSTA, Yvan MARGUE, Liliane BADIOU, Jean-Michel DIDION, Nassima KAOUAH, Jacques ARCHER, Pierre BARNEAUD, Régis DUVERT, Josette PRALY, Stéphane BERTIN, Yvette JANIN, Antoinette ATTO, Christine BERTIN, Christine JACOB, Mourad BEN DRISS, Oscar ARAZ, Virginie COMTE, Myriam MOSTEFAOUI, Nordine GASMI, Nawelle CHHIB, Charazede GAHROURI, Philippe MOINE, Sacha FORCA, Mustafa USTA.

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia LAKEHAL à Pierre DUSSURGEY, David TOUNKARA à Muriel LECERF, Armand MENZIKIAN à Stéphane GOMEZ, Nadia NEZZAR à Mustafa USTA.

Membres absents excusés : **Christiane PERRET-FEIBEL**

Membres absents : **Marie-Emmanuelle SYRE, Morad AGGOUN, Saïd YAHIAOUI, Bernard GENIN, Philippe ZITTOUN, Batoul HACHANI**

Membres démissionnaires : **Marie-France VIEUX-MARCAUD, Sophie CHARRIER, Sandra OLIVER, Dorra HANNACHI, Patrick MANDOLINO, Laurent PATRY.**

Nombre de membres		
Art. 2121-2 du CGCT	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	36

Objet :

19.02.0003

Définition des périmètres scolaires
sur le sud de la commune

RAPPORT DE MADAME DAHOUM

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Vaulx-en-Velin connaît une évolution constante de sa population qui influe fortement sur la progression des effectifs scolaires et amène à des ajustements successifs de la carte scolaire. Cette dernière a déjà été modifiée à deux reprises depuis 2015 avec notamment :

- l'identification du secteur René Beauverie dès la construction du groupe scolaire transitoire et donc la redéfinition de nouveaux périmètres pour les groupes scolaires Frédéric Mistral, Jean Vilar, Martin Luther King et Anatole France,
- l'attribution de nouvelles rues au secteur Henri Wallon,
- un ajustement des périmètres scolaires des écoles du nord de la commune en 2017.

Il vous est proposé aujourd'hui de refondre les périmètres des écoles se situant au Sud de la commune dans le cadre de la construction de deux nouveaux groupes scolaires.

La croissance des effectifs dans nos écoles a rendu nécessaire la construction de quatre nouveaux groupes scolaires : deux au Sud, un au Village et un au Centre-Ville.

Au sud, la situation actuelle des groupes scolaires est la suivante :

- pour les groupes scolaires Ambroise Croizat et Pierre et Marie Curie, les écoles sont au maximum de leur capacité avec respectivement 558 élèves sur l'école A. Croizat (9 classes en maternelle et 17 en élémentaire dont 6 dédoublements CP) et 399 élèves sur l'école Curie (7 classes en maternelle et 11 en élémentaire dont 4 dédoublements CP).
- la réhabilitation du groupe scolaire Ambroise Croizat, incluant une extension du nombre de classes et de salles dédiées aux accueils périscolaires, ne peut suffire à répondre à l'évolution des effectifs. Tous les espaces en élémentaire dédiés à l'accueil périscolaire ont été transformés en salles de classe en raison notamment des dédoublements des classes de CP.
- sur l'école Pierre et Marie Curie, ces dernières années, la création de classes s'est faite au détriment de l'accueil de loisirs périscolaire et des vacances (les salles de cet accueil sont transformées en salle de classe tous les ans depuis 2016).
- la situation plus confortable sur le groupe scolaire Pablo Neruda, à l'exception de la maternelle qui n'a plus de salle de classe disponible pour une éventuelle ouverture.

C'est dans la perspective de satisfaire les conditions d'accueil des enfants que la Municipalité a engagé dès 2015 les démarches pour la construction de l'école Odette Cartailhac et d'une autre sur le secteur Gimenez dès 2016.

Effectivement, selon les prospectives réalisées les effectifs continuent d'évoluer positivement et il est constaté un besoin de 12 classes supplémentaires d'ici 2025 voire 26 classes en comptabilisant le dédoublement des CP et des CE1.

Dans l'attente de ces nouvelles écoles, celle du secteur Gimenez en 2020 et Odette Cartailhac en 2021, et pour répondre dès 2019 à un besoin de classes sur le périmètre actuel d'Ambroise Croizat, **un groupe scolaire transitoire « Odette Cartailhac »** formé de bâtiments modulaires, sera installé à proximité de l'emplacement du futur équipement. Il sera mis en service à la rentrée scolaire 2019 et prévoit dans ses murs : la possibilité de quatorze classes, un restaurant scolaire, un accueil de loisirs périscolaire et des salles polyvalentes. Cet équipement modulaire est celui qui a permis d'accueillir l'école primaire René Beauverie de façon transitoire.

La construction de ces deux nouveaux groupes scolaires rend nécessaire la refonte des périmètres.

Ces nouveaux périmètres répondent à cinq enjeux majeurs :

- accueillir les élèves dans de bonnes conditions,
- construire des écoles « à taille humaine », avec des locaux adaptés pour un accueil sur les différents temps de l'enfant (temps scolaire, temps périscolaire et vacances),
- favoriser la mixité sociale,
- renforcer la politique d'accueil des enfants âgés de 2 ans,
- favoriser la proximité et l'accessibilité des écoles (projet de promenade piétonne qui permettra à terme de desservir les groupes scolaires PM Curie, vers Gimenez et O. Carthaillac).

La mise au point de ces périmètres a donné lieu à une large concertation.

La concertation avec les directrices d'école, l'Inspecteur de circonscription de l'Education Nationale, les représentants de parents d'élèves élus et l'ensemble des parents d'élèves nous a semblé primordiale. Aussi sur la base d'hypothèses établies avec le cabinet ORGECO, plusieurs rencontres ont été organisées :

- **27 novembre 2018** : concertation des directrices d'école et de l'Inspecteur de circonscription à partir d'un diagnostic de l'existant, des perspectives d'évolution et sur plusieurs scénarii incluant la construction des deux nouveaux groupes scolaires,
- **les 4, 6 et 10 décembre 2018** : concertation des représentants de parents d'élèves élus de chacune des écoles par secteur, à partir du diagnostic de l'existant, des perspectives d'évolution et sur plusieurs scénarii incluant la construction des deux nouveaux groupes scolaires ainsi que les suggestions de l'Education Nationale.
- **les 11 et 13 décembre 2018, réunions publiques** avec l'ensemble des parents des groupes scolaires Ambroise Croizat et Pierre et Marie Curie (le périmètre de l'école Néruda n'étant pas impacté), à partir du diagnostic, des perspectives d'évolution et sur plusieurs scénarii incluant les suggestions des directrices d'école et des représentants de parents d'élèves élus.
- **22 janvier** : présentation d'une proposition synthétique aux représentants de l'Education Nationale établie sur la base des différents échanges intervenus en décembre.
- **31 janvier** : nouvelle rencontre de l'ensemble des parents des groupes scolaires Ambroise Croizat et Pierre et Marie Curie pour leur proposer le scénario qui vous est communiqué aujourd'hui.

A l'issue de ces réunions, les périmètres dont le détail est joint en annexe ont fait l'objet d'un consensus.

Pour tenir compte de la date d'ouverture des nouvelles écoles : (2019 pour Odette Cartailhac transitoire, 2020 pour l'école du secteur Gimenez), les nouveaux périmètres scolaires seront appliqués en deux temps :

- à la rentrée 2019 pour Odette Cartailhac / Ambroise Croizat (pour la partie Nord de son secteur)
- à la rentrée 2020 pour le secteur Gimenez / Pierre et Marie Curie / Ambroise Croizat (pour la partie Sud de son secteur).

Les élèves concernés par les modifications de secteur sont :

- les nouveaux élèves domiciliés dans les nouveaux périmètres (primo-inscriptions en maternelle, élèves arrivant sur la commune ou déménageant)
- les élèves déjà scolarisés et glissant d'un groupe scolaire à l'autre au regard de l'adresse de leur domicile dans les nouveaux périmètres scolaires.

Les familles seront informées individuellement dès le mois de mars.

En conséquence, je vous propose :

- de fixer les périmètres scolaires au sud de la commune selon le plan annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article L2121-29 du CGCT lequel dispose que « le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune » ;

Vu les articles L2121-1 à L2121-23 du CGCT qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu les articles R2121-9 et R2121-10 du CGCT relatifs au registre et à la publication des délibérations ;

Considérant une évolution constante de la population influant fortement sur la progression des effectifs scolaires;

Considérant le souhait de la Municipalité de satisfaire aux conditions d'accueil des enfants du secteur du sud de la commune.

Considérant la construction des écoles Odette Cartailhac à la rentrée 2021 et une autre sur le secteur Gimenez à la rentrée 2020

Considérant la nécessité d'ajuster les périmètres scolaires autour de 5 enjeux majeurs :

- Prévoir des **disponibilités en termes de locaux** qui permettent d'accueillir tous les nouveaux élèves, en provenance des différentes constructions à venir,
- Construire des **écoles « à taille humaine »**, avec des locaux adaptés pour un accueil sur les différents temps de l'enfant (temps scolaire, temps périscolaire et vacances),
- Favoriser la **mixité sociale**,
- Renforcer la politique d'accueil des **enfants âgés de 2 ans**,
- Améliorer l'accessibilité et la proximité des écoles pour des **déplacements pédestres** (projet de promenade piétonne qui permettra à terme de desservir les groupes scolaires PM Curie, vers Gimenez et O. Carthaillac). (en comptabilisant les CP, 22 classes).

Entendu le rapport présenté le 15 février 2019 par Madame Kaoutar DAHOUM, adjointe déléguée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Nombre de suffrages exprimés : 36
Votes Pour : 36
Votes Contre :
Abstention :

➤ fixe les périmètres scolaires au sud de la commune selon le plan annexé.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois, et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.



Pour extrait conforme

Madame la Maire,


Hélène G. GEFROY